



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023

Convocation du : 24 mars 2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacues DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE23.065

AMENAGEMENT DURABLE
POLITIQUE FONCIERE
IMMEUBLE SIS 24-28 RUE BAYART
CONTRAT DE BAIL

Autorisation - Approbation

☞

Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La ville d'Armentières est propriétaire d'un immeuble sis 24-28 rue Bayart, cadastré CT 84 et CT 210 pour une contenance respectivement de 1821 m² et de 288 m². Ce bâtiment est actuellement loué à l'État, représenté par le Directeur régional des finances publiques des Hauts de France et du département du Nord (division domaine) dont les bureaux sont 82 avenue Kennedy, BP 70689, 59033 Lille Cedex.

Ce bail de locaux à usage de bureaux a été consenti le 17 septembre 2018. Le 20 décembre 2022 la Direction Générale des Finances Publiques a fait part de sa volonté de résilier ce bail au 30 juin 2023.

En parallèle, les associations La Sauvegarde du Nord et SOLFA sont missionnées par l'Etat pour le déploiement et la gestion, à Armentières, d'un centre d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences, dénommé Olympe. Ce projet prévoit la réalisation d'un centre métropolitain pour les femmes victimes de violences, avec ou sans enfants, s'articulant autour de prestations telles qu'une domiciliation, un lieu de rencontre, d'écoute et également de prestations proposées par des professionnels dans les domaines juridiques, de soins, de l'insertion sociale et professionnelle. Cet accueil se fera de manière individualisée mais aussi en ateliers collectifs.

Les associations précitées se sont montrées intéressées à l'occupation partielle du 24-28 rue Bayart, pour une surface d'environ 500m². Compte tenu de l'intérêt général du projet, le bail est consenti pour un loyer de 7€/m² hors charges, pour 5 ans. Les travaux liés à l'aménagement des locaux dans le cadre de cette installation seront à la charge exclusive du preneur. L'entretien des locaux, ainsi que les charges (eau, gaz et électricité) seront également payées par La Sauvegarde du Nord, au prorata des surfaces occupées.

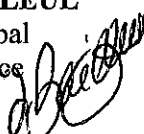
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et l'association La Sauvegarde du Nord pour le bâtiment sis 24-28 rue Bayart.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit bail ainsi que tous actes correspondants, leurs annexes et leurs suites.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition
Le Maire,

Bernard HALSTENBERG
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lil

